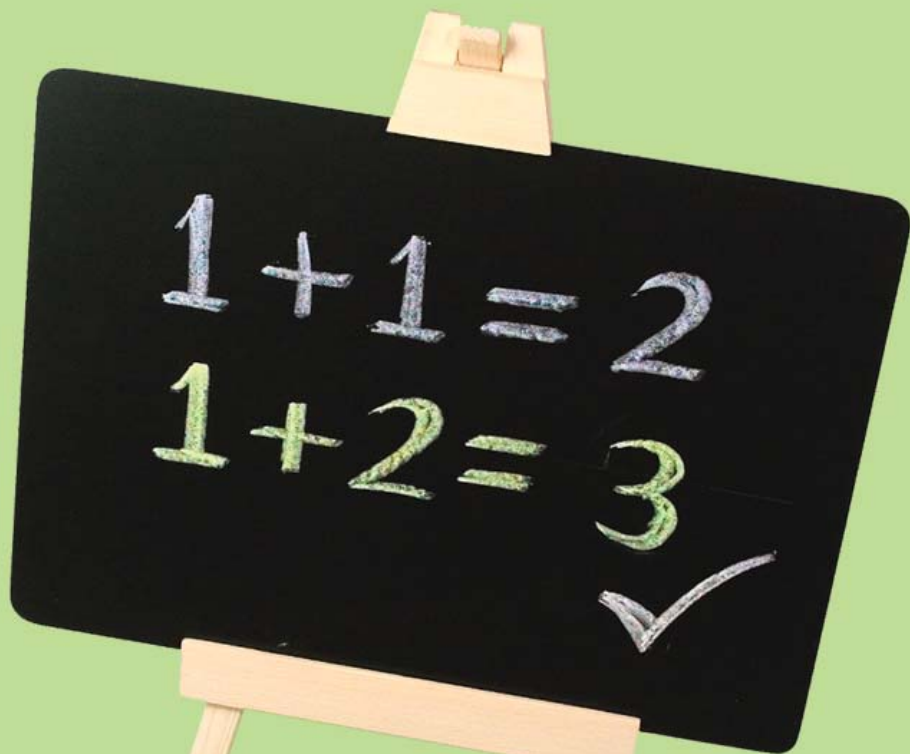


Perspective : être parent

Préparation, avantages et coûts



la vie : en perspective^{MC}

Un guide objectif pour chaque étape de la vie
et pour aider à prendre des décisions-clés en matière de finance.

Qu'est-ce que *la vie en perspective*^{MC}?

Chaque étape de la vie comporte des défis. La Standard Life a créé *la vie : en perspective*, un outil qui vous offre des données objectives pour vous guider tout au long de votre vie et vous aider à prendre de bonnes décisions financières.



L'IMPORTANCE DE LA PLANIFICATION	4
Quels sont les coûts occasionnés?	4
CONNAÎTRE VOS DROITS	5
Quels sont les congés auxquels vous et votre conjoint avez droit?	5
Quelles sont les prestations auxquelles vous et votre conjoint avez droit?	6
Quelles sont les autres formes de soutien financier disponibles?	7
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)	7
Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)	7
Programmes provinciaux et territoriaux	8
LE DÉFI DE LA GARDE D'ENFANTS	8
Qui s'occupera de votre enfant lorsque vous retournerez au travail?	9
Trouver un service de garde d'enfants	11
Combien peuvent coûter des services de garde d'enfants?	11
Aide pour payer les services de garde d'enfants	12
PLANIFICATION FINANCIÈRE	12
Revoir votre police d'assurance	13
Mettre votre testament à jour	13
Épargner pour les études de votre enfant	13
Demander conseil à un professionnel	15
CONCLUSION	15
ADRESSES UTILES	16
RENSEIGNEMENTS SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS	16



C'est une nouvelle qui est à la fois excitante et terrifiante, qui sème la joie et... qui entraîne beaucoup de dépenses. Bien qu'il soit formidable d'apprendre que vous allez devenir parent, l'arrivée d'un enfant a également des conséquences financières qui peuvent vous sembler décourageantes. Non seulement devrez-vous faire votre budget en tenant compte d'un nouveau venu qui devra être nourri et vêtu, mais vous devrez également penser à l'ensemble des besoins qu'aura l'enfant au fur et à mesure qu'il grandira. Et vous voudrez lui donner ce qu'il y a de mieux; donc, quoi que vous fassiez, les coûts seront importants.

Il existe déjà une foule de renseignements sur les aspects physiques et affectifs de la grossesse et de la condition parentale. Le présent document ne vise pas à remplacer ces renseignements, mais il traite plutôt du volet financier de la question. En lisant ce qui suit, gardez à l'esprit que bien que vous puissiez avoir besoin de beaucoup d'argent, il est possible de gérer cette situation. Chaque année au Canada, la vie de centaines de milliers de nouveaux parents est changée par l'arrivée d'un nouveau-né et de nouvelles dépenses – et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils en sont ravis. Avec un peu de planification, vous le serez aussi.

Que vous songiez à fonder une famille ou que vous attendiez déjà un premier enfant, le moment est venu de revoir votre situation financière. En planifiant vos finances, vous pourrez donner ce qu'il y a de mieux au nouveau membre de votre famille : un heureux début.



L'IMPORTANCE DE LA PLANIFICATION

Quels sont les coûts occasionnés?

Pour planifier l'avenir et vous assurer que vous serez capable de gérer les responsabilités financières associées aux soins de votre enfant, vous devez essayer de prévoir les différentes dépenses possibles. Il pourrait s'agir d'une tâche assez complexe, car les recherches effectuées sur les dépenses des familles démontrent qu'il n'y a pas de formule toute faite pour prévoir les coûts associés aux soins d'un enfant.¹ Ces coûts dépendent de plusieurs facteurs, dont votre salaire, votre lieu de résidence, et le nombre d'enfants que vous avez. Toutefois, en vous penchant sur quelques facteurs particulièrement déterminants, vous pourrez identifier certains des coûts importants dans l'immédiat et à long terme.

À court terme, si vous avez un emploi, vous devez étudier les répercussions financières que pourrait avoir un congé de maternité ou un congé parental pris pour passer du temps avec votre nouvel enfant. Si vous désirez ou si vous devez retourner au travail après votre congé, vous devrez peut-être songer au coût de la garde d'enfants. Et si, après votre congé

(si vous en prenez un), vous voulez continuer de prendre soin vous-même de votre enfant, vous devez songer aux répercussions financières qu'aurait la perte de votre revenu, ainsi qu'à l'impact qu'une cessation d'emploi pourrait avoir plus tard, lorsque vous voudrez réintégrer le marché du travail.

À plus long terme, l'éducation et les loisirs sont d'autres facteurs qu'il est important de considérer. Bien que dans le système scolaire canadien, ce ne soient pas les écoles publiques qui manquent, l'enseignement privé est peut-être ce que vous voudrez pour votre enfant. Ici encore, les frais de scolarité peuvent être considérables. Plus tard, votre enfant voudra peut-être poursuivre ses études au cégep ou à l'université. En plus des frais de subsistance quotidiens au cours de cette période (si vous désirez toujours subvenir à ses besoins), vous devez aussi envisager le coût des études supérieures.

¹ Source : ministère de la Justice du Canada, « Dix choses qu'il faut savoir », www.justice.qc.ca



Pour ce qui est des loisirs, vous devez songer au fait qu'à mesure qu'il grandira, votre enfant s'adonnera sûrement à différentes activités. Que l'enfant suive des cours ou qu'il ait besoin d'équipement spécial, des coûts sont souvent associés à ces activités, des coûts qui risquent d'augmenter avec l'âge de votre enfant. Vos vacances vous coûteront également plus cher. Bien que voyager avec votre enfant puisse vous laisser de beaux souvenirs, vous risquez aussi de revenir avec quelques sous en moins.

CONNAÎTRE VOS DROITS

Quels sont les congés auxquels vous et votre conjoint avez droit?

S'ils remplissent certaines conditions, les parents canadiens – mères et pères – ont droit à un congé non rémunéré à la naissance d'un enfant. Au cours de cette période, leur emploi doit être maintenu et ils ne peuvent pas être remerciés de leurs services. Les conditions et la durée du congé varient d'une province à l'autre. Nous vous recommandons de vérifier la législation de votre province en commençant par le site Web de Ressources humaines et Développement social Canada– le site contient un tableau détaillé

sur les congés non rémunérés dans toutes les provinces. Vous pouvez consulter toutes les adresses à la fin de ce document.

Veillez noter qu'il existe trois types de congés non rémunérés : le congé de maternité (pour les mères seulement), le congé parental (qui peut être pris pas l'un ou l'autre des parents) et le congé d'adoption (qui peut être pris par les parents qui adoptent un enfant).

De façon générale, la durée du congé de maternité est de 17 semaines, mais cette durée peut varier selon les provinces (l'Alberta accorde 15 semaines, tandis que le Québec et la Saskatchewan en donnent 18). Le congé parental est généralement de 37 semaines (52 semaines au Québec et en Nouvelle-Écosse). Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Saskatchewan accordent un congé d'adoption de 52 semaines. Dans toutes les autres provinces, ce congé est de 37 semaines.

De façon générale, pour être admissible à ces congés, vous devez avoir été au service d'un même employeur pendant une période donnée, sauf en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et au Québec, où cette exigence ne s'applique pas.



Quelles sont les prestations auxquelles vous et votre conjoint avez droit?

Si vous y êtes admissible, vous pouvez également toucher des prestations en vertu de la Loi sur l'assurance emploi du gouvernement fédéral. Si vous résidez au Québec, vous pourrez recevoir des prestations du Régime québécois d'assurance parentale. Les régimes du Québec et ceux du reste du Canada étant passablement différents, assurez-vous de tenir compte de votre province de résidence lors du calcul de vos prestations.

En règle générale, les prestations correspondent à un pourcentage de votre revenu régulier. Dans toutes les provinces (sauf au Québec), le taux de base des prestations en 2006 s'établit à 55 % du revenu assurable moyen, le montant maximum étant de 413 \$ par semaine. Comme dans le cas des congés non rémunérés, il existe différents types de prestations : les prestations de maternité (pour mères seulement) et les prestations de congé parental (pour l'un ou l'autre des parents, et pour les parents adoptifs). En vertu du Code des normes d'emploi du Canada, les mères naturelles peuvent toucher jusqu'à 15 semaines de prestations de maternité.

Les prestations de congé parental peuvent être versées à l'un ou l'autre des parents, ou aux deux parents adoptifs, pendant une période allant jusqu'à 37 semaines.

Au Québec, les parents disposent de quelques options additionnelles : ils peuvent choisir entre le régime de base et le régime particulier. Le régime de base permet de recevoir des prestations légèrement moins élevées pendant une période plus longue, tandis que le régime particulier offre des prestations légèrement plus élevées pendant une période un peu plus courte. Il existe également quatre types de prestations au Québec : les prestations de maternité (pour mères seulement), les prestations de paternité (pour pères seulement), les prestations de congé parental (pour l'un ou l'autre des parents) et les prestations d'adoption (pour les parents adoptifs). Il est possible de toucher des prestations jusqu'à concurrence de 75 % du revenu assurable maximal de 57 000 \$. Les prestations hebdomadaires maximales seraient donc de 822,11 \$. Ce montant variera selon le type de régime que vous choisirez; alors, assurez-vous de consulter le site Régime québécois d'assurance parentale (www.rqap.gouv.qc.ca) pour obtenir des renseignements détaillés et d'utiliser le simulateur de calcul en ligne.



Veillez noter que certains employeurs versent un complément aux prestations de maternité et de congé parental de leurs employés. Il est donc important que vous vous renseigniez sur les pratiques de votre employeur quant au versement de prestations complémentaires, car cela pourrait modifier considérablement votre planification financière!

Quelles sont les autres formes de soutien financier disponibles?

D'autres avantages et allègements fiscaux sont également offerts aux parents canadiens. Il est important de noter qu'ils ne s'appliquent pas tous automatiquement. Vous devrez soumettre une demande pour certains de ces avantages; alors, assurez-vous de vous procurer et de soumettre les demandes appropriées. Parmi ces avantages, notons :

Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

En 2006, le Canada a lancé la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Cette prestation est versée aux parents à raison de 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans. Cette prestation n'est pas reliée à votre revenu – le versement est de 100 \$ par mois par enfant, et ce, peu importe votre revenu gagné. Cette prestation est toutefois imposable.

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux familles admissibles afin de les aider à assumer ce qu'il en coûte pour élever un enfant de moins de 18 ans. Elle peut comprendre le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), une prestation mensuelle pour les familles à faible revenu ayant des enfants, et (ou) la Prestation pour enfants handicapés (PEH), une prestation pour les familles qui ont un enfant admissible au montant pour personne handicapée.

Le montant de la prestation dépend de plusieurs facteurs, dont votre revenu, votre province de résidence, et les frais de garde d'enfants. L'Agence du revenu du Canada met à votre disposition un calculateur en ligne qui peut vous aider à déterminer votre Prestation fiscale canadienne pour enfants. Vous pouvez consulter les adresses utiles à la fin de ce document.



Programmes des provinces et territoires

L'Agence du revenu du Canada administre aussi huit programmes provinciaux et territoriaux :

- Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta
- Prestations familiales de la C.-B.
- Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick
- Prestations pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador
- Prestation pour enfants des T.N.-O.
- Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse
- Prestation pour enfants du Nunavut
- Prestation pour enfants du Yukon

Il n'est pas nécessaire de remplir une demande distincte pour ces programmes, car l'ARC se fonde sur les renseignements fournis dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants afin de déterminer si vous êtes admissible. Toutefois, si vous résidez dans l'une de ces régions, vous êtes peut-être curieux de savoir si vous êtes admissible et, le cas échéant, de connaître le montant des prestations auxquelles vous avez droit. Pour de plus amples renseignements, visitez le site de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse suivante : www.cra-arc.gc.ca.

Par le passé, les femmes s'occupaient des enfants « à temps plein », mais aujourd'hui les hommes participent davantage au soin des enfants.

LE DÉFI DE LA GARDE DES ENFANTS

La plupart des familles comptent sur leur revenu de travail pour parvenir à payer les factures. Vous devrez donc trouver la solution la plus appropriée en ce qui concerne le travail et la garde d'enfants lorsque votre congé de maternité ou parental prendra fin. Même si, par le passé, les femmes s'occupaient bien souvent des soins des enfants « à temps plein », aujourd'hui, plusieurs choisissent de travailler, soit parce qu'elles ne veulent pas abandonner leur carrière, ou parce que, financièrement, elles ne peuvent se le permettre. De même, aujourd'hui, de plus en plus de pères prennent leurs responsabilités familiales très au sérieux, certains choisissant de rester à la maison pour s'occuper des enfants. Avec la tendance croissante du travail à domicile, du télétravail et de l'horaire flexible, les parents ont plus de latitude pour gérer leur rôle et leurs responsabilités.



Concilier le travail et le rôle de parent n'est pas une tâche facile, ni pour la mère ni pour le père, mais il vous revient de conjuguer le travail et la garde d'enfants de la manière qui convienne le mieux à votre famille. Diverses solutions sont possibles : un parent reste à la maison à temps plein, un parent (ou les deux) travaille à temps partiel, ou les deux parents travaillent à temps plein et font appel à des services de garde d'enfant. Bien qu'il n'y ait pas deux familles identiques, vous pourriez trouver utile de discuter avec d'autres parents dont la situation est semblable à la vôtre.

Peu importe la solution adoptée, profitez de chaque moment de vos premiers mois en tant que nouveau parent. Cette période est très importante pour l'établissement de liens entre le parent et l'enfant, et plus les liens noués seront solides, plus votre enfant aura de la facilité à surmonter les multiples défis que lui posera la vie au fur et à mesure qu'il grandira.

Qui s'occupera de votre enfant lorsque vous retournerez au travail?

Tous les parents qui envisagent un retour au travail sont confrontés à des questions difficiles. Quel est le meilleur service de garde pour mon enfant? Ai-je les moyens de payer un tel service? Ce service répondra-t-il encore

aux besoins de mon enfant dans quelques années? Vous voulez retenir les services d'une personne qui s'occupera non seulement des besoins physiques de votre enfant, mais aussi de ses besoins affectifs. La personne que vous choisirez pour la garde devra également être capable de s'adapter aux besoins changeants de votre enfant, au fur et à mesure qu'il grandira.

Différents types de services de garde d'enfants s'offrent à vous :

- **Garde à domicile** : Plusieurs parents optent pour un service de garde informel qu'ils organisent eux-mêmes chez eux ou au domicile du pourvoyeur de soins (grand-parent ou autre membre de la famille, amis, gardien(ne) d'enfants, bonne d'enfants), ce qui leur donne plus de souplesse. Les parents prennent souvent de telles dispositions pour de courtes durées.
- **Garderie au domicile d'un tiers** : Les parents peuvent aussi décider de faire garder leur enfant chez une autre personne. Le pourvoyeur des services de garde peut être un proche ou une personne qui gère son propre service de garde à domicile.



- **Garderie en établissement :**

Les services de garde sont offerts dans un cadre formel, où les enfants se retrouvent en groupe. Ces garderies peuvent être exploitées au privé ou par la municipalité, ou, encore, elles peuvent être exploitées par un conseil d'administration à titre d'établissement sans but lucratif. Elles peuvent même être exploitées par des entreprises qui désirent offrir des services de garde à ses employées. Selon votre lieu de résidence, la liste d'attente des garderies peut être très longue. Nous vous recommandons donc de vous inscrire sur la liste d'attente sans tarder. Dans les grandes villes, il serait même bon de vous mettre sur la liste d'attente avant même la naissance de votre enfant!

Veillez noter que les garderies au domicile d'un tiers et les garderies en établissement peuvent être agréées ou non. Les services de garde agréés sont plus formels et structurés. Contrairement aux services de garde informels, les programmes des garderies agréées sont assujettis à des règlements provinciaux et territoriaux et sont suivis de près. Ils doivent respecter certaines normes établies en ce qui a trait aux points suivants : nombre d'enfants par éducateur, taille du groupe, aire de jeu minimum par enfant, alimentation, santé, sécurité, aire de jeu à l'extérieur.

Pour de plus amples renseignements sur les règlements concernant les permis, communiquez avec l'autorité chargée de la délivrance des permis dans votre province ou territoire. Pour ce qui est de règlements précis régissant les services de garde d'enfants, communiquez avec votre gouvernement local ou régional. Vous trouverez les numéros dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Peu importe le type de service de garde que vous choisirez pour votre enfant, il importe que vous en soyez satisfait. Prenez donc le temps nécessaire pour choisir un service de garde de qualité. Il en va du bien-être de votre enfant et de votre tranquillité d'esprit. Le retour au travail demande une certaine période d'ajustement. En assurant les meilleurs soins possibles pour votre enfant, vous aurez moins de préoccupations à votre retour au travail.



Trouver un service de garde d'enfants

Trouver un service de garde d'enfants qui réponde à vos besoins est une tâche qui peut demander bien du temps. Il n'existe aucune base de données centralisées ni source de renseignements spécialisée sur les pourvoyeurs de services de garderie au Canada. Vous devrez donc effectuer une recherche dans votre secteur. Voici quelques endroits où commencer :

- Pour des renseignements sur les services de garderie dans votre région, cherchez sous « Garderies » ou « Services sociaux » dans les pages jaunes.
- Informez-vous auprès de gens qui ont peut-être déjà effectué de telles recherches et qui sont bien placés pour vous renseigner à ce sujet. D'autres parents dans votre entourage, votre famille, vos amis et votre médecin peuvent tous être des ressources fort utiles.
- Les centres d'information communautaires, les centres de loisirs, les journaux régionaux, les magasins pour enfants dans votre région (où des babillards sont parfois installés) sont également des sources de renseignements possibles.

Il est important de commencer votre recherche bien avant que ces soins deviennent indispensables, car il vous faudra peut-être un certain temps pour trouver la solution qui réponde à vos besoins. De plus, les longues listes d'attente étant chose courante, nous vous recommandons d'inscrire votre nom le plus tôt possible.

Combien peuvent coûter des services de garde d'enfants?

Les coûts des services de garde varient considérablement selon votre lieu de résidence, le type de service de garde auquel vous faites appel, et la fréquence d'utilisation de ce service (temps plein ou partiel). Les services sont généralement plus coûteux pour les nourrissons, qui demandent des soins plus nombreux que les bambins et les enfants plus vieux. Les coûts sont variés. Ils sont de 7 \$ par jour au Québec, et de 1 200 \$ et plus par mois à Toronto. En 2005, le site de CBC a publié un article sur les coûts des services de garde d'enfants au Canada.¹

¹Pour voir l'article (en anglais), visitez le <http://www.cbc.ca/news/background/daycare/daycarecosts.html>.



Avant de choisir de faire appel à un service de garde, voyez si les coûts dépassent les revenus que vous prévoyez toucher. Dans certains cas, il n'est pas financièrement avantageux pour un parent de reprendre le travail si, pour ce faire, il doit payer pour des services de garderie. Une fois que ces coûts et d'autres dépenses (comme les frais de transport pour se rendre au travail) sont soustraits de votre chèque de paie, votre revenu n'est pas de beaucoup supérieur à ce qu'il aurait été si vous étiez resté à la maison pour vous occuper vous-même de votre enfant. Bien entendu, vous devez également songer aux répercussions qu'un arrêt de travail pourrait avoir sur votre carrière. Pour prendre une décision que vous ne regretterez pas, vous devez tenir compte de plusieurs facteurs; alors, assurez-vous de prendre le temps qu'il faut pour penser aux meilleures solutions pour vous, votre famille et votre nouvel enfant.

Aide pour payer les services de garde d'enfants

Dans votre déclaration de revenu, vous pouvez demander une déduction d'impôt pour les frais de garde d'enfants. Il est important de noter que la demande doit être effectuée par le parent au revenu le plus faible (sauf si le parent au revenu plus élevé est inscrit à un programme éducatif).

Il existe aussi des garderies subventionnées par le gouvernement pour les familles à faible revenu. Les critères de ces programmes provinciaux ou territoriaux varient considérablement et la demande d'une même famille peut être traitée différemment selon son lieu de résidence au Canada. Pour savoir si vous êtes admissible et pour présenter une demande, vous devez communiquer avec le gouvernement de votre province.

Prenez le temps de réfléchir aux meilleures solutions pour vous, votre famille et votre nouvel enfant.

PLANIFICATION FINANCIÈRE

En plus de suivre les directives du médecin ou de la sage-femme au sujet de votre santé et de celle de votre bébé pendant et après la grossesse, il serait bon pour vous d'établir un plan financier pour assurer l'avenir le plus prometteur qui soit à votre enfant. Si possible, commencez à épargner avant d'avoir des enfants. Un petit coussin financier peut vous être d'une



aide précieuse, que ce soit pour régler toutes les dépenses découlant des besoins de votre bébé ou, encore, pour arrondir votre revenu lors de votre congé de travail. Voici quelques conseils additionnels que nous vous recommandons de suivre :

Revoir votre police d'assurance

Lorsque vous attendez un enfant, la mort est bien la dernière chose à laquelle vous voulez penser. Il est néanmoins important de le faire. Pour avoir l'esprit tranquille, vous devez prendre les mesures nécessaires pour vous assurer que votre famille ne manquera de rien si quelque chose vous arrivait. Par conséquent, à la naissance d'une enfant, assurez-vous de revoir votre police d'assurance vie et d'augmenter votre couverture.

Il serait également bien d'envisager la souscription d'une assurance maladies graves – pour vous et votre enfant. Il est déjà assez pénible d'apprendre qu'un membre de la famille est atteint d'une maladie grave, imaginez s'il s'agit de votre enfant. Dans une telle situation, il peut être très rassurant pour un parent de savoir qu'il pourra au moins recevoir une aide financière.

Votre représentant en assurance pourra revoir avec vous votre portefeuille d'assurance et vous recommander tous

changements souhaitables, afin que vous puissiez subvenir aux besoins de votre famille, et ce, peu importe les circonstances.

Mettre votre testament à jour

Vous devez revoir votre testament et y apporter les modifications nécessaires à la suite de tout changement majeur dans votre vie. Si vous devenez parent pour la première fois (ou si vous accueillez un petit nouveau dans votre famille) et que vous désirez que votre nouvel enfant soit l'un des bénéficiaires, assurez-vous d'ajouter son nom dans votre testament.

Il peut coûter plus cher de modifier un testament que d'en rédiger un nouveau. Informez-vous auprès de votre notaire et demandez-lui de vous indiquer ses honoraires avant de prendre une décision. À ce sujet, le livret **la vie : en perspective - Rédiger un testament** pourrait vous être utile.

Épargner pour les études de votre enfant

Le coût (et l'importance) de l'éducation postsecondaire étant de plus en plus élevé, il serait bon d'envisager dès aujourd'hui des moyens d'aider votre enfant à payer pour ces études. Il est vrai que cette période est encore bien éloignée, mais plus tôt vous commencerez à épargner, mieux cela vaudra. Le temps est votre meilleur allié



Pour ce faire, plusieurs parents déposent de l'argent dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE). Ce régime a particulièrement gagné en popularité en 1998, lorsque le gouvernement fédéral a mis en place la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

Le programme SCEE accorde jusqu'à 400 \$ par année (un maximum de 7 200 \$ à vie par enfant), qui s'ajoutent à l'argent déposé dans un REEE. Les contributions à un REEE ne donnent droit à aucune réduction d'impôt, mais le gouvernement du Canada permet que l'épargne se capitalise à l'abri de l'impôt, et ce, jusqu'à ce que l'enfant nommé en vertu du REEE entreprenne des études postsecondaires. La totalité du REEE, incluant le revenu sur l'intérêt, est imposable au moment de toucher les fonds. Toutefois, compte tenu du fait que les étudiants ont, en général, un revenu relativement faible et reçoivent des crédits d'impôt pour les frais de scolarité, l'imposition devrait être minimale.

Le ministère Ressources humaines et Développement social Canada fournit des renseignements détaillés sur les REEE et leur fonctionnement à l'adresse : www.rhdsc.gc.ca. Vous trouverez également une liste des promoteurs de REEE dans ce site Web.

Veillez noter que si vous habitez en Alberta, votre enfant peut aussi être admissible au régime Alberta Centennial Education Savings, en vertu duquel 500 \$ sont versés dans le REEE de votre enfant au cours de la première année, et 100 \$ les années suivantes. Visitez le site Web du gouvernement de l'Alberta (anglais seulement) pour de plus amples renseignements.

Enfin, les familles dont le revenu net est de moins de 35 595 \$ peuvent également être admissibles à un Bon d'études canadien, et à 100 \$ supplémentaires à chaque année pendant une période maximale de 15 ans. Cet argent peut être utilisé pour payer des études à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'apprentissage, une école de métiers, un cégep, un collège ou une université. Si vous estimez que vous pourriez être admissible, visitez le site de Ressources humaines et Développement social Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

Demander conseil à un professionnel

Avant d'établir tout plan financier majeur, discutez de votre situation et de vos objectifs avec un conseiller financier ou un représentant en assurance. En faisant appel aux connaissances de ces professionnels sur les produits financiers, vous êtes sûr de prendre des décisions avisées.



CONCLUSION

Peu importe vos décisions concernant les soins de votre enfant, une chose est certaine : les coûts seront élevés. En épargnant pour subvenir aux besoins essentiels qu'aura votre bébé ou pour compter sur un complément de revenu lorsque vous ne travaillerez pas, vous pourrez alléger vos inquiétudes sur le plan financier. Après tout, la période de grossesse et la première année de la vie de votre enfant peuvent s'écouler très rapidement, et vous voudrez goûter ces moments sans le moindre souci.

En vous informant sur vos droits et avantages, vous aurez moins de préoccupations et vous allégerez le fardeau financier qu'occasionne la naissance d'un enfant. À plus long terme, le versement de cotisations dans un régime d'épargne-études et l'ajout du nom de votre enfant dans votre testament comptent parmi différents moyens que vous pouvez prendre pour assurer un avenir prometteur et sûr à votre enfant. Quelle que soit votre situation financière, vous voudrez donner ce qu'il y a de mieux à votre enfant. Par la planification, vous pourrez donner à votre enfant tout ce dont il a besoin, et plus encore.

La période de la grossesse et la première année de la vie de votre enfant peuvent s'écouler très rapidement, et vous voudrez en profiter pleinement – sans le moindre souci.

ADRESSES UTILES

Renseignements sur le congé de maternité et le congé parental

www.dsc.gc.ca

Renseignements sur les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption (autres qu'au Québec)

www.rhdsc.gc.ca/

Le nouveau régime québécois d'assurance parentale

www.rhdsc.gc.ca

Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

www.cra-arc.gc.ca

www.gardedenfants.ca

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

www.cra-arc.gc.ca

REEE

Renseignements du gouvernement du Canada sur le REEE

www.rhdsc.gc.ca

Liste des promoteurs de REEE

www.dsc.gc.ca

Le régime Alberta Centennial Education Savings (ACES)

www.advancededucation.gov.ab.ca
(en anglais)

RENSEIGNEMENTS SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Les liens suivants vous mèneront à des renseignements sur les services de garde d'enfants dans votre province de résidence. Certains sites de gouvernements provinciaux fournissent des liens directs à des pourvoyeurs de services de garderie. Quoi qu'il en soit, vous devrez faire vos propres recherches pour trouver un service qui vous convienne dans votre région. Ces liens vous orienteront dans la bonne direction ou vous permettront de déterminer vos besoins.

Alberta

Alberta Children's services (services à l'enfance de l'Alberta) :

www.child.gov.ab.ca

www.child.gov.ab.ca (en anglais)

Colombie-Britannique

Outils de recherche sur la garde d'enfants :

www.childcareinfo.gov.bc.ca/ChildCare/

Manitoba

www.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick

www.gnb.ca

Nouvelle-Écosse

www.gov.ns.ca (en anglais)

Nunavut

www.gov.nu.ca

Ontario

Ville de Toronto – services aux enfants :
www.toronto.ca (en anglais)

**Les centres de la petite enfance
(programme Ontario Early Years)
peuvent vous donner une liste des
fournisseurs de services de garde
d'enfants dans votre communauté :**

www.ontarioearlyyears.ca

**Île-du-Prince-Édouard
Early Childhood Development
Association de l'Île-du-Prince-Édouard :**

www.ecda.pe.ca

Québec

www.mfacf.gouv.qc.ca

Saskatchewan

www.sasked.gov.sk.ca (en anglais)

Yukon

www.hss.gov.yk.ca (en anglais)

**Rapport sur la garde des enfants au
Canada :**

www.statcan.ca

Les renseignements fournis dans le présent document ont été adaptés de *life: outlined™*, un document produit par le groupe Standard Life du Royaume-Unis.

Aucune garantie n'est fournie relativement à l'efficacité des décisions prises à partir du contenu du présent document. Comme tout autre document de référence ou lecture recommandés, il ne sert qu'à des fins d'information générale. Ils s'appliquent uniquement aux territoires canadiens pertinents et sont fondés sur les lois en vigueur au moment de la production du document. L'information présentée ne remplace pas les conseils que vous pourriez recevoir d'une personne ou d'une société qualifiée. Pour des précisions ou des renseignements à jour, veuillez consulter un conseiller professionnel.